

Les zones urbaines et à urbaniser

- Zone urbaine présentant des formes urbaines historiques et à caractère de centralité multifonctionnelle
- Zone urbaine à vocation résidentielle à dominante pavillonnaire
- Zone urbaine résidentielle de renouvellement urbain (ancienne scierie)
- Zone urbaine principalement dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Zone urbaine à vocation économique
- Zone urbaine mixte à vocation économique liée à l'Etat et d'équipements
- Zone urbaine inscrite dans un parc à vocation résidentielle
- Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation et à vocation principale résidentielle du secteur de l'entree Sud du Bourg
- Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation et à vocation principale résidentielle du secteur du Chemin du Haut

Le droit de préemption urbain est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU.

Les zones naturelles et agricoles

- Zone agricole
- STECAL dédiée aux activités économiques non agricoles
- STECAL dédiée aux activités économiques commerciales non agricoles
- STECAL dédiée aux hébergements touristiques
- Zone naturelle de protection des milieux naturels, des continuités écologiques et des paysages
- Zone naturelle de loisirs et d'équipements sportifs
- Zone naturelle de loisirs et d'équipements sportifs (autorisant les constructions - STECAL)
- STECAL dédiée aux hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

Les éléments du patrimoine et du paysage protégés pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (art. L151-19 du CU)

- Boisements et espaces végétalisés protégés au titre de l'article L151-19 du CU
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- Parcs et jardins protégés au titre de l'article L151-19 du CU

Les éléments du paysage protégés pour des motifs d'ordre écologique (art. L151-23 du CU)

- Corridors écologiques protégés au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du CU

Autres éléments

- Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du CU

Traduction réglementaire de la cartographie des aléas naturels (étude Géotec, 2016)

- Zones de risque nul à faible et faible
- Zones de risque moyen

Autres prescriptions d'urbanisme

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 1° à 3° du CU (cf. liste des Emplacements réservés)
- Voies et chemins à conserver ou à créer au titre de l'article L151-38 du CU
- Bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination en zone A ou N au titre de l'article L151-11 2° du CU
- Polygone où s'implantent les constructions dans la zone Aic

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Brèvenne et de la Turdine reporté pour information (cf. annexes du PLU)

- Zone rouge

Certains secteurs de la commune sont soumis à la zone blanche du PPRI (cf. annexes du PLU).

Autres éléments reportés pour information

- Constructions non portées au cadastre DGFIP
- Périmètre de la SUP13 : Etablissement des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- Périmètre de la SUP11 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- Cimetière

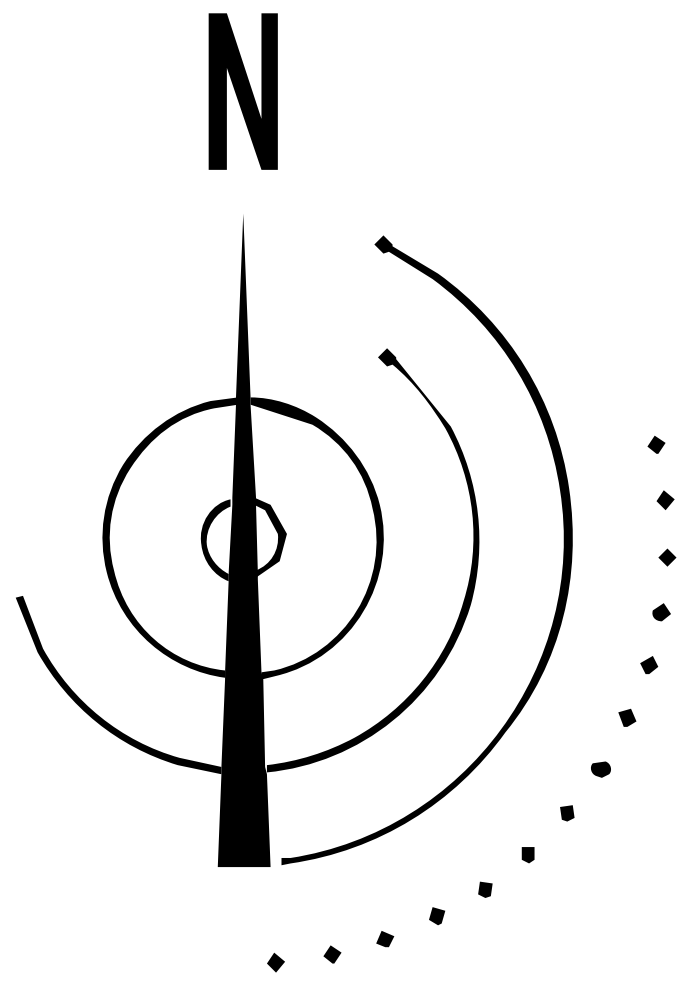


PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MEYS (69)

Pièce n°3.2 : Règlement graphique



Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Approbation
1/1	1 : 5000	Révision générale	PCI Vecteur (maj. 12/03/2025)	20 juillet 2025



Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Parcelles cadastrales	Surface en m²
ER01	Elargissement de voirie, création de cheminements doux	Commune	F14, 15, 16	618
ER02	Création d'un espace public	Commune	F64, 245	325
ER03	Espace dédié à la filie de la batteuse	Commune	D326	3415,78
ER04	Extension du cimetière	Commune	E43	1486
ER05	Elargissement de voirie, création de cheminements doux	Commune	C135, 284, 285, 286, 287, 377	1278
ER06	Création d'un parking payager et espaces publics	Commune	F759	2039
ER07	Elargissement de voirie, création de cheminements doux	Commune	C391, 392, 393, 394, 395, 398, 399, 323	1977
ER08	Aménagement pour sécurisation du ramassage scolaire	Commune	F877, 915	26
ER09	Création d'une aire de stationnement public	Commune	C376	1273
ER10	Création de la voie verte de la Brèvenne	Commune/CCMDL	C333, C405, C406, C407, C408, C409, C410, C390, C391, C392, C393, C447, C394, C395, C396, C397, C398, C399, C400, B101, B102, B103, B104, B105 et B106	49669

